

« Le tribunal a rejeté toutes leurs demandes financières ! »

Le film « Marbie, star de couillu les deux églises » en guerre juridique contre les Magritte

Rebondissement dans l'affaire qui oppose Marbie aux Magritte. Le juge des référés du tribunal de première instance de Charleroi a estimé que le producteur du film carolo « Marbie, Star de Couillu les deux Églises » ne pouvait utiliser la base de données des votes du prix du premier film pour prouver des possibles irrégularités. « Mais le tribunal ne nous interdit pas de conserver la copie du constat d'huissier », précise le producteur.

Vendredi dernier, l'Académie Delvaux, qui organise les Magritte du cinéma, avait annoncé que le juge des référés du tribunal de première instance de Charleroi avait estimé dans une ordonnance ren-

trage finalement primé (« Je te survivrai » de Sylvestre Sбилle) avait profité de complaisances. L'Académie avait rajouté que la destruction de la base de données devait intervenir sous peine d'une astreinte de 1.500 euros par jour de retard.

Après ce nouvel épisode, Big Bang, la société de production de Marbie, film carolo, a tenu à réagir. Dans un communiqué, elle a ainsi pointé que cette seconde décision ne la gêne pas : « Elle ne remet nullement en cause la première décision du 9 juillet 2015. Celle-ci rejetait la demande de l'Académie Delvaux, qui organise les Magritte du cinéma, d'annuler notre saisie des données du vote du public. Nous l'avions pratiquée suite aux soupçons de tricherie à l'occasion du dépouillement du vote du public pour le Magritte du premier film 2015. Ces données restent chez notre huissier, à l'abri, disponibles pour tout expert ou tribunal. Elles seront produites en justice si nécessaire. C'est juste leurs copies éventuelles qui se trouveraient ailleurs que chez l'huissier qui doivent être détruites. »

Mais surtout, le tribunal ne leur interdit pas de conserver la copie du constat d'huissier. « Dans ce document, l'informaticien de l'Académie Delvaux a reconnu qu'il avait

bien adressé le résultat détaillé des votes, et ce à la demande de l'Académie Delvaux à une employée de l'Académie mais aussi à un proche du frère du producteur du film « Je te survivrai », gagnant in extremis du prix... Et ce en plein pendant le concours ! De quel droit ? Dans quel but ? C'est cela que nous voulons savoir. »

L'équipe du film, dont le rôle-titre est tenu par Dominique Smeets, rajoute : « Tout ce que nous avons fait c'est faire établir par un informaticien expert un graphique montrant l'évolution des votes dans les derniers jours. Quand l'Académie Delvaux a tout à coup décidé de prolonger unilatéralement la période des votes. Comme par hasard après les fuites... Ce graphique a déjà été

« SOUPÇONS DE TRICHERIE DANS LE DÉPOUILLEMENT DU VOTE DU PUBLIC ! »

produit. Si l'Académie Delvaux conteste son contenu, libre à elle de demander en justice la production de nos données. Ou alors produire les siennes, si elle les a conservées. On pourra les comparer aux nôtres. C'est curieux, elle ne le fait pas ! » Pour Big Bang, la société de pro-



Marbie, interprétée par Dominique Smeets, ne lâche pas l'affaire.

■ T. PORTIER

duction de Marbie, l'Académie omet un détail crucial dans cette bataille juridique. « Le tribunal des référés a rejeté toutes les demandes de dommages et intérêts exorbitantes que tentaient d'obtenir l'Académie Delvaux et la société de production du film « Je te survivrai » pour tenter de nous couler ! » Et de conclure : « Notre action a

d'ores et déjà permis de mettre en lumière le risque que des investisseurs privés ou institutionnels interviennent dans l'attribution d'un prix présenté comme un prix du public, donc en théorie à l'abri de ce genre d'influence. La seule chose que le tribunal a perdu de vue c'est que si nous détruisons la copie des données, nous aurons peut-être des

difficultés à défendre nos droits devant le tribunal du fond, puisqu'elles seront chez notre huissier. Il est donc possible que sur ce point notre avocat Maître Derzelle aille en appel demander que cette utilisation soit autorisée au moins en justice. Nous n'en avons jamais demandé plus. » ■

E.V.